

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2017, **AMEN PREMIERE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016 et à compter **du mardi 23 mai 2017** un dividende de **3,902 dinars** par action. Ce dividende est payable aux guichets **d'AMEN BANK**.